

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Installation et études	4 600,00 €		Aides publiques (1) :		
Aménagement paysager	123 962,37 €		Union européenne (LEADER)		
Travaux	483 382,75 €		Etat DSIL	183 584,00 €	30,00%
			Collectivités locales et leurs groupements		
			- région		
			- département	70 000,00 €	11,44%
			- communes ou groupement de communes		
Pour les dépenses de fonctionnement, détailler les dépenses, notamment salaires et charges (3)			Contrat de territoire	28 800,00 €	4,71%
			Sous-total :	282 384,00 €	46,15%
<i>A DEDUIRE (s'il y a lieu)</i>			Autofinancement		
Recettes générées par l'investissement			Fonds propres	329 561,12 €	53,85%
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
TOTAUX	611 945,12 €	- €		611 945,12 €	

(1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales, ...)

(2) à détailler

(3) : indiquer le cas échéant les modes de calcul (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois)

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »